

TABLE DES MATIÈRES PRÉLIMINAIRE

Fiscalité des conventions entre actionnaires

CHAPITRE 1 LES CLAUSES DANS LES CONVENTIONS ENTRE ACTIONNAIRES

A. Introduction

B. Contenu des conventions entre actionnaires

Titre

Date et durée de la convention

Parties et déclarations

Préambule

Clause de contrepartie

Activités de la société

Dispositions interprétatives et définitions

 Conventions antérieures, statuts et règlements

 Contrat d'adhésion

 Convention unanime des actionnaires

 Confidentialité

Organisation et gestion de la société

 Composition du conseil d'administration

 Responsabilité et assurances-responsabilité

 Dirigeants

 Réunion du conseil d'administration et assemblées des actionnaires

 Protection des actionnaires et recours

 Emploi et rémunération

 Clauses restrictives

 Signature des documents

 Livres, registres et états financiers

Financement

Utilisation de l'excédent

Capital-actions

 Capital autorisé

 Certificat d'actions

 Restrictions générales de transfert d'actions

 Restrictions générales de transfert de biens

 Primauté ou ordre de hiérarchie des mécanismes d'achat-vente et autres

 Cessionnaires autorisés

 Loi sur les biens matrimoniaux applicables

 Changement au capital émis

 Clauses de retrait

- Droit de préemption
- Droit de premier refus
- Clauses obligatoires d'achat-vente et leurs variantes
- Options de vente, options d'achat et événements de ventes obligatoires
- Évaluation dans le contexte d'options de vente, d'options d'achat et d'événements de vente obligatoires
- Droits de tag-along ou piggyback
- Droit de drag-along ou carry-along et dispositions « matching bids »

C. Dispositions générale de vente – *Inter vivos* et rachats *post-mortem*

- Heure et lieu de la clôture
- Terme
- Billets promissaires et sûretés
- Coups rapides et accélérations
- Prêts d'actionnaires
- Éléments livrables lors de la clôture
- Conséquences fiscales sur le revenu des dispositions d'achat-vente
- Règles générales anti-évitement
- Principes généraux pour une intervention future de la règle générale anti-évitement

D. Implications fiscales sur le revenu des dispositions d'achat-vente -

- Alternatives
- Encaisse
- Financement personnel bancaire obtenu par l'actionnaire acquéreur
- Financement bancaire obtenu par un acquéreur corporatif
- Acomptes provisionnels sur une période de temps
- Paiement futur sur les profits
- Renversement du paiement futur sur les profits
- Minimiser la valeur de la société avant le rachat d'un actionnaire en distribuant annuellement les profits après impôts
- Utilisation des bénéfices non répartis de la société pour financer l'acquisition
- Utilisation de sociétés holdings
- Financement avec le fonds d'amortissement
- Financement avec l'assurance-invalidité
- Utilisation des valeurs en espèces de la police d'assurance-vie
- Utilisation des bénéfices au décès de l'assurance-vie

CHAPITRE 2 CONSIDÉRATIONS FISCALES – RACHATS *INTER VIVOS*

A. Vente des actions par des actionnaires individuels

- Vue d'ensemble
- Société qualifiée de petites entreprises

Embûches
Opportunités de planification
Implications fiscales pour le vendeur

B. Vente des actions par une société holding

Implications fiscales pour l'acquéreur des actions

C. Acquisition pour annulation ou rachat par la société

Actions détenues par un particulier

Actions détenues par une société holding

Implications fiscales pour les actionnaires restants

Rachat échelonné

D. Changement de contrôle

E. Paiement de non-concurrence, allocations de retraite ou frais de consultations

F. Vendeur non-résident

1. Conventions d'achat-vente et assurance-vie

A. Vue d'ensemble

B. Convention d'achat-vente et poursuite des activités de planification

C. Financement *inter vivos* et rachats *post-mortem* – Alternatives

Financement à l'extérieur de l'encaisse de la société

Vente d'actifs

Financement avec le fonds d'amortissement

Financement par prêt d'une institution financière

Acomptes provisionnels sur une période de temps

Financement à l'intérieur de la société

Distribution annuelle des profits après impôts et minimisation de la valeur de la société avant le rachat d'un actionnaire

Financement de l'acquisition d'actions à partir des bénéfices non répartis de la société

Sociétés holdings comme source de financement

Financement par assurance

Financement par assurance-incapacité

Financement *inter vivos* en utilisant les valeurs en espèces de la police d'assurance-vie

Utilisation de l'assurance-vie pour financer un rachat au décès

Types d'assurance-vie

Assurances-temporaires

Assurance-vie permanente
Assurance sur deux ou plusieurs vies sous une seule police

D. Comment les polices d'assurance-vie sont-elles imposées

Coût de base rajusté
Compte de dividende en capital
Valeur de rachat
Disposition
Gain de mortalité
Coût net de l'assurance pure
Produit de disposition d'un intérêt dans une police d'assurance-vie
Valeur

E. Questions de planifications d'assurance

Le test d'exonération et l'assurance-vie
Transfert des polices d'assurance-vie

F. Évaluation de la police d'assurance-vie et des actions

L'assurance-vie comme collatéral, planification du compte de dividende en capital et les questionnements du Québec

G. Questions de planification non-relatives aux assurances

L'actionnaire unique
Qu'en est-il des partenariats ?
Problèmes des actionnaires non-résidents

H. Sommaire

CHAPITRE 3 CONSIDÉRATIONS FISCALES – RACHATS AU DÉCÈS

A. Vue d'ensemble

B. Assurance entrecroisée

Assurance entrecroisée – Actionnaires individuels

Vue d'ensemble
Implications fiscales pour l'État
Implications fiscales pour le survivant
Avantages
Désavantages
Opportunités de fractionnement de revenus
Avantages et désavantages des droits de cession en vertu d'une convention entre actionnaires

Assurance entrecroisée – Vue d'ensemble des sociétés holdings

Implications fiscales pour l'État
Traiter avec la double taxation
Liquidier la société holding
Implications fiscales pour le survivant
Acquisition par la société holding survivante
Acquisition par la nouvelle société holding

Avantages

Désavantages

Approche combinée

C. Note d'achat hybride – Rachat d'entreprise

Note d'achat hybride – Rachat d'entreprise – Vue d'ensemble pour les particuliers

Implications fiscales pour l'État
Approche d'acquisition pour annulation
Implications fiscales pour le survivant
Avantages
Désavantages
Autres alternatives
Est-ce que l'arrangement est équitable ?

Note d'achat hybride – Rachat d'entreprise – Sociétés holdings

Vue d'ensemble
Implications fiscales pour l'État
Implications fiscales pour le survivant
Avantages
Désavantages

CHAPITRE 4 CONSIDÉRATIONS FISCALES - RACHAT D' ACTIONS PAR L'ENTREPRISE

A. Rachat d'actions par l'entreprise – Vue d'ensemble pour les particuliers

Implications fiscales pour l'État
Illustration
Règles sur l'arrêt des pertes
Règle du grand-père et du premier arrêt
Roulement au conjoint- éviter de façon efficace la règle du premier arrêt
Fiducies familiales et l'évitement de la règle du premier arrêt
Règle du second arrêt
Implications fiscales pour le survivant
Avantages
Désavantages

B. Rachat d'actions par l'entreprise – Sociétés holdings

Vue d'ensemble
Implications fiscales pour l'État

Implications fiscales pour le survivant
Avantages
Désavantages
Méthode combinée

C. Partenariats d'affaires

D. Conclusion

Annexe 1 : Convention entre actionnaires entre particuliers

Annexe 2 : Convention entre actionnaires avec personnes morales

Annexe 3 : Shareholders'agreements by Aird & Berlis (2010)

Annexe 4 :

A. Vue d'ensemble

B. Classification des sociétés pour fins fiscales

Résidence
Contrôle
Contrôle de jure
Contrôle de facto
Société canadienne
Société privée
Société privée sous contrôle canadien (SPCC)

C. Règles quant aux liens de dépendance, aux personnes liées, aux personnes affiliées et aux sociétés associées

Lien de dépendance
Personnes liées
Personnes affiliées
Sociétés associées